

C'est sur fond de crise sanitaire, dans un contexte d'incertitude inédit, que le budget primitif 2021 de la Ville a été voté en conseil municipal le 17 décembre. Il n'en a pas moins mis en lumière une gestion saine faisant la part belle à la solidarité et à la préparation de l'avenir.



Le BP 2021 s'élève à 303 M€, 204 M€ pour la section de fonctionnement, 99 M€ pour la section d'investissement. Adopté par la majorité du conseil municipal, il repose sur une gestion rigoureuse menée depuis 20 ans assurant à la commune des bases solides. Il a été élaboré cette année avec d'autant plus de prudence qu'il est difficile de s'appuyer sur des prévisions fiables, les équilibres financiers de tous les acteurs, publics ou privés, étant menacés. La Ville n'a par ailleurs pas encore bénéficié des mesures de soutien annoncées par l'Etat.

Contexte d'incertitude

Le BP 2021 s'est construit sur fond d'incertitude, celle des charges à venir comme celle de l'évolution des recettes, à l'exception de la Dotation Globale de Fonctionnement dont le montant est estimée à 39 M€ (stabilisation par rapport à 2020). Ce budget traduit néanmoins la détermination de l'équipe municipale à tenir ses engagements devant les Toulonnais, à savoir ne pas augmenter les taux locaux d'imposition (pour la 21^e année consécutive) et poursuivre un programme d'investissement ambitieux.

Solidarité avec les acteurs locaux

La Ville subira assurément une perte importante de recettes de fonctionnement consécutive à la baisse d'activité économique. Elle a par ailleurs engagé des mesures de soutien d'un montant de 3 M€ : exonérations de charges, de loyers et de redevances d'occupation du domaine public, campagne pour consommer local, création du site www.commercesdetoulon.com, formation gratuite au commerce numérique, gratuité du stationnement en surface, mobilisation des services du CCAS pour les plus démunis, maintien de l'accès à la culture par le Click & Collect (médiathèque).

En l'état actuel de la crise sanitaire, la Ville devra en outre assumer un surcroît de dépenses liées aux nécessaires mesures de protection et de désinfection.

Néanmoins, la gestion saine de ses finances et sa capacité d'autofinancement lui permettent de faire face à une crise sans précédent tout en poursuivant des projets d'amélioration de la qualité de vie des Toulonnais, notamment la construction d'équipements structurants, facteurs d'attractivité et de dynamisme économique et culturel.

Dépenses de fonctionnement en baisse

La politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement initiée depuis plusieurs années a permis d'absorber en partie le coût de la crise sanitaire. Ce poste représente 993 € par habitant contre 1 151 € pour les villes de même strate.

Maintien du soutien à la vie associative

La ville reconduit le soutien qu'elle apporte aux associations au même niveau que les exercices précédents, soit 6,8 M€. Elle entend ainsi préserver l'action de ces structures dont l'activité est essentielle à la cohésion sociale.

Une épargne stabilisée

La maîtrise des charges de fonctionnement a permis de dégager en 2019 une épargne brute de 40 M€, garantissant ainsi à la Ville un autofinancement important de ses dépenses d'équipement.

Qualité du service public et investissements

Forte de sa bonne gestion financière, la Ville maintient, voire améliore, la qualité de services rendus à la population dans tous les domaines du quotidien. Elle poursuit parallèlement ses opérations d'investissement qui s'élèvent à 50 M€ en 2021, un montant supérieur à la moyenne des grandes villes. Cette politique s'exerce au profit des usagers comme au bénéfice du tissu économique et de l'emploi.

Toulon, 4e ville de France la moins endettée de France :
402 € par habitant (montant moyen pour les villes de même strate : 1 104 €)

Des taux de fiscalité locale en-dessous de la moyenne des grandes villes
Pour la 21e année consécutive, les taux de la fiscalité communale sont restés inchangés

- > **Taxe d'habitation : 19,35 % (taux moyen de la strate : 21,33 %),**
- > **Taxe sur le foncier non bâti : 29,97 % (taux moyen de la strate : 45,38 %),**
- > **Taxe sur le foncier bâti : 23,90 % (taux moyen de la strate : 23,91 %).**

En savoir plus

- ▶ [budget_primitif_2021.pdf](#) (p 6.12 Mo) [1]
- ▶ [bp_2020_ville.pdf](#) (p 5.51 Mo) [2]
- ▶ [bp_2020_cimetieres.pdf](#) (p 3.53 Mo) [3]
- ▶ [bp_2020_transports.pdf](#) (p 3.48 Mo) [4]
- ▶ [fiche_de_synthese_bp_2020.pdf](#) (p 148.98 Ko) [5]
- ▶ [Budget-primitif-2019.pdf](#) (p 5.93 Mo) [6]
- ▶ [Fiche_de_synthese_budget-primitif-2019.pdf](#) (p 516.4 Ko) [7]
- ▶ [ca_2018_vote_ville.pdf](#) (p 3.68 Mo) [8]
- ▶ [compte_administratif_2019_cimetieres.pdf](#) (p 269.54 Ko) [9]
- ▶ [compte_administratif_2019_transports.pdf](#) (p 184.64 Ko) [10]
- ▶ [compte_administratif_2019_ville.pdf](#) (p 3.48 Mo) [11]
- ▶ [note_synthetique_compte_administratif_2019.pdf](#) (p 147.58 Ko) [12]
- ▶ [budget_supplementaire_2020_cimetieres_vote.pdf](#) (p 147.44 Ko) [13]
- ▶ [budget_supplementaire_2020_transports_vote.pdf](#) (p 151.36 Ko) [14]
- ▶ [budget_supplementaire_2020_ville_vote.pdf](#) (p 1.24 Mo) [15]
- ▶ [Rapport d'Orientation Budgétaire 2020](#) [16]
- ▶ [top10remuneration.csv](#) [17]
- ▶ [Rapport d'Orientation Budgétaire 2021](#) [18]

Contacts -

▶ [TOUT L'ANNUAIRE](#) [19]

Mairie de Toulon

Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

- [1] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/budget_primitif_2021.pdf
- [2] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/bp_2020_ville.pdf
- [3] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/bp_2020_cimetieres.pdf
- [4] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/bp_2020_transports.pdf
- [5] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/fiche_de_synthese_bp_2020.pdf
- [6] <https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/budget-primitif-2019.pdf>
- [7] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/fiche_de_synthese_budget-primitif-2019.pdf
- [8] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/ca_2018_vote_ville.pdf
- [9] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/compte_administratif_2019_cimetieres.pdf
- [10] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/compte_administratif_2019_transports.pdf
- [11] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/compte_administratif_2019_ville.pdf
- [12] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/note_synthetique_compte_administratif_2019.pdf

- [13] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/budget_supplementaire_2020_cimetieres_vote.pdf
- [14] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/budget_supplementaire_2020_transports_vote.pdf
- [15] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/budget_supplementaire_2020_ville_vote.pdf
- [16] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/rob_2020_version_validee_dgs.pdf
- [17] <http://ext.toulon.fr/top10remuneration.csv>
- [18] https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/rob_2021_version_ok.pdf
- [19] <https://toulon.fr/annuaires>